

Sauf pour ce qui est du district d'enregistrement des terres de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique et d'une partie des provinces d'Alberta et de Terre-Neuve, le pays tout entier a été désigné comme zone d'élimination de la tuberculose bovine et, au 31 mars 1951, tous les animaux des provinces de l'Île du Prince-Édouard, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de Québec et d'Ontario ont été éprouvés une fois ou sont en train de l'être, tandis que 80 p. 100 l'ont été au Manitoba, 56 p. 100 en Saskatchewan, 25 p. 100 en Alberta, 40 p. 100 en Colombie-Britannique et 1 p. 100 à Terre-Neuve, soit un total de 5,896,500 animaux, c'est-à-dire 75 p. 100 de tout le bétail au Canada.

Sur ce nombre, 3,330,000 animaux sont dans 228 zones approuvées; 30 comtés possédant 1,250,676 animaux sont dans l'Ontario et on s'attend que tous les comtés de cette province seront déclarés indemnes dans un avenir très prochain. De plus, il y a 336,000 animaux qui font partie de troupeaux approuvés ayant subi des épreuves particulières.

Au cours de l'année financière qui s'est terminée le 31 mars 1951, 2,854,152 épreuves de tuberculisation ont été effectuées; on a décelé la présence de 21,040 animaux atteints et la somme de \$1,173,901 a été versée sous forme d'indemnités. La fréquence de la maladie était de 0-81 p. 100, ce qui constitue une diminution car elle était de 2-29 p. 100 en 1948-1949.

Année financière	Nombre total d'épreuves	Nombre d'animaux éprouvés	Nombre d'animaux atteints	Montant des indemnités
1946-1947 ..	785,096	735,238	3,825	\$ 159,710
1947-1948 ..	1,234,671	1,180,221	12,701	463,295
1948-1949 ..	1,446,860	1,339,153	31,241	1,181,934
1949-1950 ..	2,571,587	2,319,283	31,464	1,332,974
1950-1951 ..	2,854,152	2,579,300	21,040	1,173,901
TOTAL ...	8,892,366	8,193,195	100,271	\$4,311,815

(Le crédit est adopté.)

Rapport est fait des résolutions qui sont lues pour la 2^e fois et adoptées.

VOIES ET MOYENS

L'hon. W. E. Harris (au nom du ministre des Finances) propose que la Chambre se forme en comité des voies et moyens.

La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité, sous la présidence de M. Dion.

L'hon. M. Harris propose la résolution suivante:

La Chambre décide que, pour assurer les subsides accordés à Sa Majesté pour le service public durant l'année financière expirant le 31 mars 1952, les sommes de \$1,852,975,067 et de \$195,172,180 respectivement soient prélevées sur le Fonds du revenu consolidé du Canada.

(La motion est adoptée.)

Rapport est fait de la résolution, qui est lue pour la 2^e fois et adoptée.

L'hon. Stuart S. Garson (au nom du ministre des Finances) demande à déposer le bill n° 406 tendant à accorder à Sa Majesté certaines sommes d'argent requises pour le service public durant l'année financière expirant le 31 mars 1952.

La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1^{re} fois.

L'hon. M. Garson propose la 2^e lecture du bill.

M. Knowles: Du consentement général.

La motion est adoptée; le bill est lu pour la 2^e fois et la Chambre, formée en comité sous la présidence de M. Dion, passe à l'examen des articles.

Sur l'article 1—*Titre abrégé.*

M. Macdonnell (Greenwood): Pourrait-on obtenir des exemplaires du projet de loi? Nous avançons à l'aveugle. Comment nous assurer, puisque nous n'avons pas eu le temps de vérifier ces points, que les montants totaux qu'on nous demande d'adopter représentent bien les totaux qui figurent au budget des dépenses moins les montants que nous avons déjà autorisés de la façon ordinaire.

L'hon. M. Garson: Mon collègue n'a pas à s'inquiéter à ce propos. J'ai moi-même vérifié ces chiffres avec les fonctionnaires du Trésor et j'assure au comité qu'il n'a pas à s'en inquiéter.

(L'article est adopté.)

(Les articles 2 à 5 inclusivement sont adoptés.)

Sur l'annexe A.

M. Higgins: Monsieur le président, je ne veux pas poser d'objections mais je n'ai pas vu le projet de loi, bien que je sois un de ceux qui sont appelés à l'approuver. J'en ai demandé un exemplaire, mais je ne l'ai pas obtenu. A l'exception du député de Greenwood, je ne crois pas qu'aucun autre député ait pu en prendre connaissance. Néanmoins, je ne m'oppose évidemment pas à son adoption.

(L'annexe est adoptée.)

L'annexe B est adoptée.

L'exposé des motifs est adopté.

Rapport est fait du projet de loi.

M. l'Orateur: Quand lirons-nous le projet de loi pour la troisième fois?

Des voix: Dès maintenant.

M. Macdonnell (Greenwood): Du consentement de la Chambre.

L'hon. M. Garson (au nom de l'hon. M. Abbott) propose la 3^e lecture du projet de loi.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la 3^e fois, est adopté.)